

PARIS

# NORMANDIE

## DISTINCTION Mesnil-en-Ouche reçoit le label « Rue aux enfants, rue pour tous »

Mesnil-en-Ouche fait partie des douze communes normandes ayant le label « Rue aux enfants, rue pour tous », récompensant ses actions en faveur de la mobilité douce.



Jean-Louis Madelon, Maire de Mesnil-en-Ouche, a reçues mains des représentants de l'Agence normande de la biodiversité et du développement durable et de la Caisse d'allocations familiales, le label « La rue aux enfants, la rue pour tous ».

**S**amedi 16 septembre, parmi les nombreux événements qui se sont passés sur le territoire de Mesnil-en-Ouche, il y en a eu un peut-être plus important que les autres. Jean-Louis Madelon, Maire de Mesnil-en-Ouche, s'est vu remettre par l'Agence normande de la biodiversité et du développement durable (ANBDD), la caisse d'allocations familiales (CAF) et le collectif national composé de l'ANACEJ (Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes) de Caféoïde, de Rue de l'Avenir et de Vivacités Ile-de-France, au nom de la commune nouvelle, le label « Rue aux enfants, rue pour tous 2023 ».

### Plus de place pour la marche et le vélo

Ce label a été remis dans toute la Normandie, pour l'année 2023, à seulement douze structures dont Mesnil-en-Ouche. L'objectif de la démarche « Rue des Enfants, Rue pour tous » est de rappeler que l'espace public favorise l'apprentissage physique de l'autonomie de l'enfant et participe à la constitution de son identité, mais que la priorité donnée de manière excessive à la circulation motorisée a exclu l'enfant de la rue.

Il est donc devenu indispensable de lui redonner une place plus importante et reconnue dans l'espace public dans l'esprit de la Convention internationale des droits de l'enfant. « La Rue aux enfants, rue pour tous » est une occasion privilégiée et stimulante pour valoriser cet apprentissage et que la rue soit partagée et utilisée par des usagers de tous âges.

Cette démarche propose de nouvelles pratiques de l'espace public en milieu urbain et rural en laissant une place importante à des modes actifs tels la marche et le vélo, permettant le partage et la rencontre entre tous et toutes par la participation au

projet, le débat, le jeu, l'expérimentation d'aménagements possibles. Le but de ce label est d'impulser la mise en place de politiques publiques locales favorables à la santé et au bien-être des populations, facilitant ainsi le partage de l'espace public et sa réappropriation par les jeunes et les citoyens : création de zones de circulation apaisée pour inciter aux déplacements à pied ou à vélo, végétalisation des espaces publics, installation de mobilier de jeux éphémères ou durables, rues scolaires (rues fermées aux entrées et sorties d'écoles).

● De notre correspondante  
Dominique Duvoux